



Les compétitions et manifestations sportives

Profils : Association, Collectivité territoriale et établissement public, Entreprise

Thématiques : Manifestations et équipements sportifs

La Région souhaite aider à l'organisation des compétitions d'intérêt régional.

Objectifs

- Promouvoir le sport en Aquitaine
- Animer et valoriser le territoire
- Soutenir l'organisation de grands événements sportifs

Bénéficiaires

- Associations sportives agréées
- Comités d'organisation impliquant une ligue, un comité sportif régional ou une fédération
- Ligues ou comités sportifs régionaux
- Collectivités locales ou autres personnes morales mandatées par une fédération sportive

Modalités

Dépôt des dossiers : la date limite est fixée au 18 mars 2016

Les demandes formulées après cette date ne pourront être accueillies favorablement. Toutefois, à titre exceptionnel, certaines demandes dûment justifiées pourront être instruites hors délais.

Priorités régionales :

1. Manifestations internationales
présentant des retombées économiques, touristiques et médiatiques pour la Région Aquitaine
2. Manifestations nationales
liées aux finales de championnats ou de coupes de France
3. Manifestations hors plan d'action annuel des ligues ou comités sportifs régionaux
contribuant au développement de la discipline en Aquitaine en favorisant la pratique sportive pour tous et en priorité les jeunes (notamment lycéens et apprentis), les femmes, les personnes porteuses de handicap.

Conditions d'éligibilité

- Opérations inscrites au calendrier officiel de la fédération
- Prise en compte de la qualité environnementale de la manifestation, de la mise en valeur du patrimoine régional, de la qualité sportive et organisationnelle
- Un bilan qualitatif sera demandé pour toutes les opérations ayant déjà fait l'objet d'un soutien régional.
- Pour les sports motorisés, seules les épreuves internationales sur circuit homologué selon l'art R331-21 1 du code du sport, hors parcours ou terrain en milieu naturel

Ne sont pas éligibles

- les épreuves organisées par des corporations professionnelles ou ayant des participants issus uniquement de ces corporations
- les épreuves organisées par des associations d'étudiants
- les manifestations caritatives
- les épreuves organisées dans une discipline non agréée jeunesse et sport

Modalités d'intervention

- L'intervention régionale est de 15 % au maximum du budget prévisionnel (hors événements majeurs de dimension internationale).
- Sont exclues les primes aux sportifs et la valorisation.
- Modulation de l'aide régionale en fonction du type de manifestation et du territoire concerné
- L'aide régionale tiendra compte du montant sollicité auprès des autres collectivités ainsi que de l'autofinancement

Pour connaître l'instructeur de votre discipline, téléchargez la répartition des disciplines par agents :

Contact

Service des sports Sport Fédéral
serge.allicot@aquitaine.fr
05 57 57 84 08

catherine.brignaud@aquitaine.fr
05 57 57 84 44
marie-noelle.cameleyre@aquitaine.fr
05 57 57 84 45

murielle.abitbol@aquitaine.fr
05 57 57 84 43

[Créer un nouveau dossier pour une manifestation sportive](#)

[Compléter mon dossier](#)

